

J'ai de plus l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et le Mémorandum d'accord ci-annexé, s'il agréé à votre Gouvernement, ainsi que votre Note en réponse marquant l'agrément de votre Gouvernement, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre Note.

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complètera l'Accord régissant les péages sur la Voie maritime du Saint-Laurent, établi par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel qu'antérieurement modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
ALLAN GOTLIEB

L'honorable George Shultz,
Secrétaire d'État,
Washington.

C. H. THOMAS
For the Acting Secretary of State

Pour le Secrétaire d'État,
C.H. THOMAS

Allan E. Gotlieb,
Ambassadeur du Canada

The Excellency Allan E. Gotlieb,
Ambassador of Canada